

RAPALLO
Avenue de la Basilique 385
1081 Bruxelles
N° BCE : 0850.124.925



Date document : 09/08/2024 Lot : 00 6D Propriétaire :
Date d'échéance : 31/08/2024 Facture n° 375

Décompte de copropriété du 01/04/2024 au 30/06/2024

Compte	Ind. / Total	A Répartir	Réparti
A CHARGE DES OCCUPANTS			851,10
0209 Frais communs généraux (1000èmes)	55 / 1000	4.369,06 =	240,30
0409 Frais des ascenseurs (19èmes)	1 / 19	1.002,90 =	52,78
0509 Chauffage & eau (provisoire) (910èmes)	49 / 910	8.772,75 =	472,38
0609 Administration	55 / 1000	1.557,00 =	85,64
A CHARGE DES PROPRIETAIRES			258,95
0309 Frais propriétaires	55 / 1000	4.708,20 =	258,95
<u>Frais Privatif</u>			95,00
098P FRAIS PRIVATIFS PROPRIETAIRES	/	=	95,00
Détails des frais privatifs			95,00
Hono. frais loi §2			95,00

Solde débiteur de votre compte : 19.076,52 €

Total de la facture : 1.205,05 €
Montant à nous payer : 20.281,57 €

20281,57

BE57 1431 0518 0235

GEBABEBB

ACP RAPALLO
avenue de la Basilique 385
1081 Bruxelles

+++000/0000/25359+++

RAPALLO
Avenue de la Basilique 385
1081 Bruxelles
N° BCE : 0850.124.925



Propriétaire : 0000000253

Réf. du lot : 00 6D

BELGIQUE

Bruxelles, le 09/08/2024

Décompte de copropriété du 01/04/2024 au 30/06/2024

Cher(s) copropriétaire(s),

Vous trouverez, au verso de la présente, le détail de votre participation individuelle dans le décompte de charges dont question sous rubrique.

Lorsque votre facture mentionne un ancien solde, le montant du virement est calculé en tenant compte de celui-ci de manière à vous permettre d'apurer totalement votre dette vis-à-vis de la copropriété. Si votre compte s'avère créditeur, c'est à dire que le virement ne reprend aucun montant à payer, et que vous souhaitez être remboursé (plutôt que de laisser la somme en question "à valoir" sur les prochains décomptes ou appels de fonds), nous vous prions de nous le faire savoir en nous communiquant votre numéro de compte bancaire.

En cas de problème, n'hésitez pas à prendre contact avec notre service comptabilité, qui est accessible **tous les matins entre 9h00 et 12h30**, en prenant soin de mentionner vos références « clients » que vous trouverez dans l'encadré ci-dessus.

Afin que la comptabilisation de votre paiement puisse se faire correctement, nous vous prions d'utiliser **exclusivement** les informations reprises sur le bulletin de virement, au verso de la présente, et ce, **avant** la date d'échéance mentionnée ci-dessus.

En vous remerciant d'avance de respecter cette échéance, nous vous prions de croire, cher(s) copropriétaire(s), en l'assurance de notre considération distinguée.

RAPALLO
Avenue de la Basilique 385
1081 Bruxelles
N° BCE : 0850.124.925



Date document : 29/04/2024 Lot : 00 6D Propriétaire :
Date d'échéance : 20/05/2024 Facture n° 333

Décompte de copropriété du 01/01/2024 au 31/03/2024

Compte	Ind. / Total	A Répartir	Réparti
A CHARGE DES OCCUPANTS			783,58
0209 Frais communs généraux (1000èmes)	55 / 1000	2.814,68 =	154,81
0409 Frais des ascenseurs (19èmes)	1 / 19	1.974,98 =	103,95
0509 Chauffage & eau (provisoire) (910èmes)	49 / 910	8.156,15 =	439,18
0609 Administration	55 / 1000	1.557,00 =	85,64
A CHARGE DES PROPRIETAIRES			257,30
0309 Frais propriétaires	55 / 1000	4.678,23 =	257,30
Frais Privatif			125,00
098P FRAIS PRIVATIFS PROPRIETAIRES	/	=	125,00
Détails des frais privatifs			125,00
Hono. frais loi §1			125,00

Solde débiteur de votre compte : 17.910,64 €

Total de la facture : 1.165,88 €
Montant à nous payer : 19.076,52 €

19076,52

BE57 1431 0518 0235

GEBABEBB

ACP RAPALLO
avenue de la Basilique 385
1081 Bruxelles

+++000/0000/25359+++

RAPALLO
Avenue de la Basilique 385
1081 Bruxelles
N° BCE : 0850.124.925



Propriétaire : 0000000253

Réf. du lot : 00 6D

BELGIQUE

Bruxelles, le 29/04/2024

Décompte de copropriété du 01/01/2024 au 31/03/2024

Cher(s) copropriétaire(s),

Vous trouverez, au verso de la présente, le détail de votre participation individuelle dans le décompte de charges dont question sous rubrique.

Lorsque votre facture mentionne un ancien solde, le montant du virement est calculé en tenant compte de celui-ci de manière à vous permettre d'apurer totalement votre dette vis-à-vis de la copropriété. Si votre compte s'avère créditeur, c'est à dire que le virement ne reprend aucun montant à payer, et que vous souhaitez être remboursé (plutôt que de laisser la somme en question "à valoir" sur les prochains décomptes ou appels de fonds), nous vous prions de nous le faire savoir en nous communiquant votre numéro de compte bancaire.

En cas de problème, n'hésitez pas à prendre contact avec notre service comptabilité, qui est accessible **tous les matins entre 9h00 et 12h30**, en prenant soin de mentionner vos références « clients » que vous trouverez dans l'encadré ci-dessus.

Afin que la comptabilisation de votre paiement puisse se faire correctement, nous vous prions d'utiliser **exclusivement** les informations reprises sur le bulletin de virement, au verso de la présente, et ce, **avant** la date d'échéance mentionnée ci-dessus.

En vous remerciant d'avance de respecter cette échéance, nous vous prions de croire, cher(s) copropriétaire(s), en l'assurance de notre considération distinguée.

RAPALLO
Avenue de la Basilique 385
1081 Bruxelles
N° BCE : 0850.124.925



Date document : 06/01/2024 Lot : 00 6D Propriétaire :
Date d'échéance : 21/01/2024 Facture n° 285

Décompte de copropriété du 01/10/2023 au 31/12/2023

Compte	Ind. / Total	A Répartir	Réparti
<u>A CHARGE DES OCCUPANTS</u>			733,29
0209 Frais communs généraux (1000èmes)	55 / 1000	2.084,43 =	114,64
0409 Frais des ascenseurs (19èmes)	1 / 19	-193,34 =	-10,18
0509 Chauffage & eau (provisoire) (910èmes)	49 / 910	10.087,73 =	543,19
0609 Administration	55 / 1000	1.557,00 =	85,64
<u>A CHARGE DES PROPRIETAIRES</u>			23,87
0309 Frais propriétaires	55 / 1000	433,93 =	23,87
<u>Frais Privatif</u>			220,00
098P FRAIS PRIVATIFS PROPRIETAIRES	/	=	220,00
Détails des frais privatifs			220,00
Hon frais loi §1-2			220,00

Solde débiteur de votre compte : 16.933,48 €

Total de la facture : 977,16 €
Montant à nous payer : 17.910,64 €

17910,64

BE57 1431 0518 0235

GEBABEBB

ACP RAPALLO
avenue de la Basilique 385
1081 Bruxelles

+++000/0000/25359+++

RAPALLO
Avenue de la Basilique 385
1081 Bruxelles
N° BCE : 0850.124.925



Propriétaire : 0000000253

Réf. du lot : 00 6D

BELGIQUE

Bruxelles, le 06/01/2024

Décompte de copropriété du 01/10/2023 au 31/12/2023

Cher(s) copropriétaire(s),

Vous trouverez, au verso de la présente, le détail de votre participation individuelle dans le décompte de charges dont question sous rubrique.

Lorsque votre facture mentionne un ancien solde, le montant du virement est calculé en tenant compte de celui-ci de manière à vous permettre d'apurer totalement votre dette vis-à-vis de la copropriété. Si votre compte s'avère créditeur, c'est à dire que le virement ne reprend aucun montant à payer, et que vous souhaitez être remboursé (plutôt que de laisser la somme en question "à valoir" sur les prochains décomptes ou appels de fonds), nous vous prions de nous le faire savoir en nous communiquant votre numéro de compte bancaire.

En cas de problème, n'hésitez pas à prendre contact avec notre service comptabilité, qui est accessible **tous les matins entre 9h00 et 12h30**, en prenant soin de mentionner vos références « clients » que vous trouverez dans l'encadré ci-dessus.

Afin que la comptabilisation de votre paiement puisse se faire correctement, nous vous prions d'utiliser **exclusivement** les informations reprises sur le bulletin de virement, au verso de la présente, et ce, **avant** la date d'échéance mentionnée ci-dessus.

En vous remerciant d'avance de respecter cette échéance, nous vous prions de croire, cher(s) copropriétaire(s), en l'assurance de notre considération distinguée.

RAPALLO
Avenue de la Basilique 385
1081 Bruxelles
N° BCE : 0850.124.925



Date document : 19/11/2023 Lot : 00 6D Propriétaire :
Date d'échéance : 04/12/2023 Facture n° 272

Décompte de copropriété du 01/07/2023 au 30/09/2023

Compte	Ind. / Total	A Répartir	Réparti
<u>A CHARGE DES OCCUPANTS</u>			493,65
0209 Frais communs généraux (1000èmes)	55 / 1000	2.148,37 =	118,16
0409 Frais des ascenseurs (19èmes)	1 / 19	1.619,91 =	85,26
0509 Chauffage & eau (provisoire) (910èmes)	49 / 910	3.799,50 =	204,59
0609 Administration	55 / 1000	1.557,00 =	85,64
<u>A CHARGE DES PROPRIETAIRES</u>			435,37
0309 Frais propriétaires	55 / 1000	4.973,10 =	273,52
0419 ASCENSEURS FRAIS PROPRIETAIRES 92/92	1 / 19	3.075,06 =	161,85

Total de la facture : 929,02 €

929,02

BE57 1431 0518 0235

GEBABEBB

ACP RAPALLO
avenue de la Basilique 385
1081 Bruxelles

+++000/0000/25359+++

RAPALLO
Avenue de la Basilique 385
1081 Bruxelles
N° BCE : 0850.124.925



Propriétaire : 0000000253

Madame

Réf. du lot : 00 6D

BELGIQUE

Bruxelles, le 19/11/2023

Décompte de copropriété du 01/07/2023 au 30/09/2023

Cher(s) copropriétaire(s),

Vous trouverez, au verso de la présente, le détail de votre participation individuelle dans le décompte de charges dont question sous rubrique.

Lorsque votre facture mentionne un ancien solde, le montant du virement est calculé en tenant compte de celui-ci de manière à vous permettre d'apurer totalement votre dette vis-à-vis de la copropriété. Si votre compte s'avère créditeur, c'est à dire que le virement ne reprend aucun montant à payer, et que vous souhaitez être remboursé (plutôt que de laisser la somme en question "à valoir" sur les prochains décomptes ou appels de fonds), nous vous prions de nous le faire savoir en nous communiquant votre numéro de compte bancaire.

En cas de problème, n'hésitez pas à prendre contact avec notre service comptabilité, qui est accessible **tous les matins entre 9h00 et 12h30**, en prenant soin de mentionner vos références « clients » que vous trouverez dans l'encadré ci-dessus.

Afin que la comptabilisation de votre paiement puisse se faire correctement, nous vous prions d'utiliser **exclusivement** les informations reprises sur le bulletin de virement, au verso de la présente, et ce, **avant** la date d'échéance mentionnée ci-dessus.

En vous remerciant d'avance de respecter cette échéance, nous vous prions de croire, cher(s) copropriétaire(s), en l'assurance de notre considération distinguée.

RAPALLO
Avenue de la Basilique 385
1081 Bruxelles
N° BCE : 0850.124.925



Date document : 08/10/2023 Lot : 00 6D Propriétaire :
Date d'échéance : 23/10/2023 Facture n° 230

Décompte de copropriété du 01/04/2023 au 30/06/2023

Compte	Ind. / Total	A Répartir	Réparti
A CHARGE DES OCCUPANTS			-633,65
0209 Frais communs généraux (1000èmes)	55 / 1000	8.772,14 =	482,47
0409 Frais des ascenseurs (19èmes)	1 / 19	1.451,60 =	76,40
0509 Chauffage & eau (provisoire) (910èmes)	49 / 910	10.998,52 =	592,23
0609 Administration	55 / 1000	1.557,00 =	85,64
0710 Crédit provisions chauffage	49 / 910	-34.735,78 =	-1.870,39
A CHARGE DES PROPRIETAIRES			63,37
0309 Frais propriétaires	55 / 1000	1.152,20 =	63,37
Frais Privatif			378,58
098C Frais privatifs chauffage	/	=	378,58
Détails des frais privatifs			378,58
Chauffage & eaux 22-23			378,58

Total de la facture : -191,70 €
Solde en votre faveur :

+++++

BE57 1431 0518 0235

GEBABEBB

ACP RAPALLO
avenue de la Basilique 385
1081 Bruxelles

+++++

RAPALLO
Avenue de la Basilique 385
1081 Bruxelles
N° BCE : 0850.124.925



Propriétaire : 0000000253

Réf. du lot : 00 6D

BELGIQUE

Bruxelles, le 08/10/2023

Décompte de copropriété du 01/04/2023 au 30/06/2023

Cher(s) copropriétaire(s),

Vous trouverez, au verso de la présente, le détail de votre participation individuelle dans le décompte de charges dont question sous rubrique.

Lorsque votre facture mentionne un ancien solde, le montant du virement est calculé en tenant compte de celui-ci de manière à vous permettre d'apurer totalement votre dette vis-à-vis de la copropriété. Si votre compte s'avère créditeur, c'est à dire que le virement ne reprend aucun montant à payer, et que vous souhaitez être remboursé (plutôt que de laisser la somme en question "à valoir" sur les prochains décomptes ou appels de fonds), nous vous prions de nous le faire savoir en nous communiquant votre numéro de compte bancaire.

En cas de problème, n'hésitez pas à prendre contact avec notre service comptabilité, qui est accessible **tous les matins entre 9h00 et 12h30**, en prenant soin de mentionner vos références « clients » que vous trouverez dans l'encadré ci-dessus.

Afin que la comptabilisation de votre paiement puisse se faire correctement, nous vous prions d'utiliser **exclusivement** les informations reprises sur le bulletin de virement, au verso de la présente, et ce, **avant** la date d'échéance mentionnée ci-dessus.

En vous remerciant d'avance de respecter cette échéance, nous vous prions de croire, cher(s) copropriétaire(s), en l'assurance de notre considération distinguée.

RAPALLO
Avenue de la Basilique 385
1081 Bruxelles
N° BCE : 0850.124.925



Date document : 03/06/2023 Lot : 00 6D Propriétaire : I
Date d'échéance : 20/06/2023 Facture n° 182

Décompte de copropriété du 01/01/2023 au 31/03/2023

Compte	Ind. / Total	A Répartir	Réparti
<u>A CHARGE DES OCCUPANTS</u>			1.021,27
0209 Frais communs généraux (1000èmes)	55 / 1000	2.631,94 =	144,76
0409 Frais des ascenseurs (19èmes)	1 / 19	3.896,38 =	205,07
0509 Chauffage & eau (provisoire) (910èmes)	49 / 910	10.954,69 =	589,87
0609 Administration	55 / 1000	1.483,00 =	81,57
<u>A CHARGE DES PROPRIETAIRES</u>			112,82
0309 Frais propriétaires	55 / 1000	2.051,20 =	112,82

Solde débiteur de votre compte : 14.243,54 €

Total de la facture : 1.134,09 €
Montant à nous payer : 15.377,63 €

15377,63

BE57 1431 0518 0235

GEBABEBB

ACP RAPALLO
avenue de la Basilique 385
1081 Bruxelles

+++000/0000/25359+++

RAPALLO
Avenue de la Basilique 385
1081 Bruxelles
N° BCE : 0850.124.925



Propriétaire : 0000000253

Réf. du lot : 00 6D

BELGIQUE

Bruxelles, le 03/06/2023

Décompte de copropriété du 01/01/2023 au 31/03/2023

Cher(s) copropriétaire(s),

Vous trouverez, au verso de la présente, le détail de votre participation individuelle dans le décompte de charges dont question sous rubrique.

Lorsque votre facture mentionne un ancien solde, le montant du virement est calculé en tenant compte de celui-ci de manière à vous permettre d'apurer totalement votre dette vis-à-vis de la copropriété. Si votre compte s'avère créditeur, c'est à dire que le virement ne reprend aucun montant à payer, et que vous souhaitez être remboursé (plutôt que de laisser la somme en question "à valoir" sur les prochains décomptes ou appels de fonds), nous vous prions de nous le faire savoir en nous communiquant votre numéro de compte bancaire.

En cas de problème, n'hésitez pas à prendre contact avec notre service comptabilité, qui est accessible **tous les matins entre 9h00 et 12h30**, en prenant soin de mentionner vos références « clients » que vous trouverez dans l'encadré ci-dessus.

Afin que la comptabilisation de votre paiement puisse se faire correctement, nous vous prions d'utiliser **exclusivement** les informations reprises sur le bulletin de virement, au verso de la présente, et ce, **avant** la date d'échéance mentionnée ci-dessus.

En vous remerciant d'avance de respecter cette échéance, nous vous prions de croire, cher(s) copropriétaire(s), en l'assurance de notre considération distinguée.

RAPALLO
Avenue de la Basilique 385
1081 Bruxelles
N° BCE : 0850.124.925



Date document : 05/05/2023 Lot : 00 6D Propriétaire :
Date d'échéance : 20/05/2023 Facture n° 161

Décompte de copropriété du 01/10/2022 au 31/12/2022

Compte	Ind. / Total	A Répartir	Réparti
<u>A CHARGE DES OCCUPANTS</u>			637,84
0209 Frais communs généraux (1000èmes)	55 / 1000	2.267,07 =	124,69
0409 Frais des ascenseurs (19èmes)	1 / 19	484,44 =	25,50
0420 Electricité ascenseur	18 / 336	244,00 =	13,07
0509 Chauffage & eau (provisoire) (910èmes)	49 / 910	7.449,99 =	401,15
0609 Administration	55 / 1000	1.335,00 =	73,43
<u>A CHARGE DES PROPRIETAIRES</u>			107,58
0309 Frais propriétaires	55 / 1000	1.955,94 =	107,58

Total de la facture : 745,42 €

745,42

BE57 1431 0518 0235

EBA BE BB

ACP RAPALLO
avenue de la Basilique 385
1081 Bruxelles

+++000/0000/25359+++

RAPALLO
Avenue de la Basilique 385
1081 Bruxelles
N° BCE : 0850.124.925



Propriétaire : 0000000253

Réf. du lot : 00 6D

BELGIQUE

Bruxelles, le 05/05/2023

Décompte de copropriété du 01/10/2022 au 31/12/2022

Cher(s) copropriétaire(s),

Vous trouverez, au verso de la présente, le détail de votre participation individuelle dans le décompte de charges dont question sous rubrique.

Lorsque votre facture mentionne un ancien solde, le montant du virement est calculé en tenant compte de celui-ci de manière à vous permettre d'apurer totalement votre dette vis-à-vis de la copropriété. Si votre compte s'avère créditeur, c'est à dire que le virement ne reprend aucun montant à payer, et que vous souhaitez être remboursé (plutôt que de laisser la somme en question "à valoir" sur les prochains décomptes ou appels de fonds), nous vous prions de nous le faire savoir en nous communiquant votre numéro de compte bancaire.

En cas de problème, n'hésitez pas à prendre contact avec notre service comptabilité, qui est accessible **tous les matins entre 9h00 et 12h30**, en prenant soin de mentionner vos références « clients » que vous trouverez dans l'encadré ci-dessus.

Afin que la comptabilisation de votre paiement puisse se faire correctement, nous vous prions d'utiliser **exclusivement** les informations reprises sur le bulletin de virement, au verso de la présente, et ce, **avant** la date d'échéance mentionnée ci-dessus.

En vous remerciant d'avance de respecter cette échéance, nous vous prions de croire, cher(s) copropriétaire(s), en l'assurance de notre considération distinguée.

RAPALLO
Avenue de la Basilique 385
1081 Bruxelles
N° BCE : 0850.124.925



Date document : 01/05/2023 Lot : 00 6D
Date d'échéance : 16/05/2023 Facture n° 114

Propriétaire :

Décompte de copropriété du 01/07/2022 au 30/09/2022

Compte	Ind. / Total	A Répartir	Réparti
<u>A CHARGE DES OCCUPANTS</u>			303,33
0209 Frais communs généraux (1000èmes)	55 / 1000	2.050,69 =	112,79
0409 Frais des ascenseurs (19èmes)	1 / 19	1.304,84 =	68,68
0420 Electricité ascenseur	18 / 336	244,00 =	13,07
0509 Chauffage & eau (provisoire) (910èmes)	49 / 910	656,76 =	35,36
0609 Administration	55 / 1000	1.335,00 =	73,43
<u>A CHARGE DES PROPRIETAIRES</u>			563,75
0309 Frais propriétaires	55 / 1000	3.788,28 =	208,36
0419 ASCENSEURS FRAIS PROPRIETAIRES 92/92	1 / 19	2.537,94 =	133,58
0650 FRAIS CHAUFFAGE PROPRIETAIRES	49 / 910	4.119,32 =	221,81

Total de la facture : 867,08 €

867,08

BE57 1431 0518 0235

EBA BE BB

ACP RAPALLO
avenue de la Basilique 385
1081 Bruxelles

+++000/0000/25359+++

RAPALLO
Avenue de la Basilique 385
1081 Bruxelles
N° BCE : 0850.124.925



Propriétaire : 0000000253

Réf. du lot : 00 6D

BELGIQUE

Bruxelles, le 01/05/2023

Décompte de copropriété du 01/07/2022 au 30/09/2022

Cher(s) copropriétaire(s),

Vous trouverez, au verso de la présente, le détail de votre participation individuelle dans le décompte de charges dont question sous rubrique.

Lorsque votre facture mentionne un ancien solde, le montant du virement est calculé en tenant compte de celui-ci de manière à vous permettre d'apurer totalement votre dette vis-à-vis de la copropriété. Si votre compte s'avère créditeur, c'est à dire que le virement ne reprend aucun montant à payer, et que vous souhaitez être remboursé (plutôt que de laisser la somme en question "à valoir" sur les prochains décomptes ou appels de fonds), nous vous prions de nous le faire savoir en nous communiquant votre numéro de compte bancaire.

En cas de problème, n'hésitez pas à prendre contact avec notre service comptabilité, qui est accessible **tous les matins entre 9h00 et 12h30**, en prenant soin de mentionner vos références « clients » que vous trouverez dans l'encadré ci-dessus.

Afin que la comptabilisation de votre paiement puisse se faire correctement, nous vous prions d'utiliser **exclusivement** les informations reprises sur le bulletin de virement, au verso de la présente, et ce, **avant** la date d'échéance mentionnée ci-dessus.

En vous remerciant d'avance de respecter cette échéance, nous vous prions de croire, cher(s) copropriétaire(s), en l'assurance de notre considération distinguée.